

Contact: **Johannes Kleis +32 (0)2 789 24 01**
Date: **28/05/2015**
Référence: **BEUC-PR-2015-008**

Un vote mitigé pour les consommateurs sur le TTIP au Parlement européen

La commission du commerce international du Parlement européen a adopté ses recommandations vis-à-vis du Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP).

Le rapport adopté aujourd'hui sera soumis au vote de la session plénière le 10 juin et donne des instructions claires à la Commission, qui négocie le TTIP avec les Etats-Unis au nom de l'UE.

Le Parlement européen détient le pouvoir d'approuver ou de rejeter l'accord de libre-échange une fois conclu.

Monique Goyens, Directrice Générale du Bureau Européen des Unions de Consommateurs, a déclaré:

"Le TTIP touche aux règles de protection des données, à la législation sur l'alimentation et sur les services financiers. Par conséquent il affectera les consommateurs dans leur quotidien. Les députés européens ont très justement indiqué leur ligne rouge et leurs demandes. L'importance du TTIP pour les consommateurs est un fait qui a été reconnu au travers du vote d'aujourd'hui.

"Ce vote a été l'un des plus ardemment débattu de l'histoire récente du Parlement européen. Cela envoie un signal fort démontrant que le Parlement européen et les citoyens surveillent de près les négociations.

"Malheureusement, le Parlement européen a adopté une position très ambiguë sur le règlement des différends entre investisseurs et Etats (ISDS). La nécessité de l'inclusion d'un tel mécanisme dans un accord commercial entre l'UE et les Etats-Unis n'a toujours pas été réellement démontrée à ce jour. Nous espérons que lorsqu'ils voteront en session plénière, les députés européens demanderont l'exclusion de ce mécanisme obsolète, discriminatoire et inutile.

"Nous sommes rassurés que le Parlement européen ait fixé des limites claires vis-à-vis de domaines clés pour les consommateurs tels que les services financiers ou la protection des données. Ce vote est un rappel à l'ordre sur le fait que le TTIP ne doit en aucune circonstance altérer le principe fondamental selon lequel notre droit à la protection des données ne doit pas cesser d'exister simplement parce que des documents privés tels que nos e-mails ou nos actes de naissance sont traités par des entreprises des Etats-Unis.

"Les produits financiers irresponsables ou douteux ont causé des pertes pour des millions de foyers européens. Une plus grande ouverture de nos marchés aux acteurs financiers des Etats-Unis ne doit pas entraver notre capacité à interdire des produits financiers dans le futur. Le Parlement européen a heureusement rappelé cette nécessité aux négociateurs."

FIN

Bureau Européen des Unions de Consommateurs AISBL | Der Europäische Verbraucherverband

Rue d'Arlon 80, B-1040 Brussels • Tel. +32 (0)2 789 24 01 •

press@beuc.eu • www.beuc.eu • www.twitter.com/beuc

TVA: BE 0422 071 051 • EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45